

COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 130

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze décembre, à dix-sept heures, les Membres du Conseil de la Communauté Urbaine, légalement convoqués le 7 décembre 2023, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

Clotilde EUDIER a assuré la Présidence pour les dossiers n° 11 à 14, puis n° 66 à 70.

Etaient présents :

Edouard PHILIPPE ; Clotilde EUDIER ; Alain FLEURET ; Jérôme DUBOST ; Christine MOREL ; Florent SAINT-MARTIN ; Cyriaque LETHUILLIER ; Michel RATS ; Alban BRUNEAU ; Hubert DEJEAN DE LA BATIE ; Pascal LEPRETTRE ; Malika CHERRIERE ; Christian GRANCHER ; Jean-Louis MAURICE ; Thérèse BARIL ; Jean-Michel ARGENTIN ; François AUBER ; André BAILLARD ; Frédéric BASILLE ; Dominique BELLENGER ; Gilles BELLIERE ; Monique BERTRAND ; Laurence BESANCENOT (à partir de 18h15 examen du dossier n°13) ; Augustin BŒUF ; Jean-Pierre BONNEVILLE ; Fanny BOQUET ; Pierre BOUYSSSET ; Sylvie BUREL ; Patrick BUSSON ; Agnès CANAYER (jusqu'à son départ à 20h00 examen du dossier n°36) ; Corinne CHATEL ; Noweddine CHATI ; Annie CHICOT ; Olivier COMBE ; Christine CORMERAIS ; Pascal CORNU (à partir de 17h45 examen du dossier n° 13) ; Nadège COURCHE ; Isabelle CREVEL ; Laëtitia DE SAINT NICOLAS (à partir de 18h15 examen du dossier n°13) ; Régis DEBONS (jusqu'à son départ à 19h00 à l'examen du dossier n°24) ; Brigitte DECHAMPS ; Françoise DEGENETAIS ; Jacques DELLERIE ; Emmanuel DIARD ; Christine DOMAIN ; Marie-Claire DOUMBIA ; Marie-Laure DRONE ; Patrick FONTAINE ; Laurent GILLE ; Antonin GIMARD ; Carol GONDOUIN ; Denis GREVERIE ; Marie-Catherine GRZELCZYK ; Marc GUERIN ; Anthony GUEROUT ; Jocelyne GUYOMAR ; Jean-Luc HEBERT ; Sophie HERVE ; Fanny HEUZE ; Jean-Luc HODIERNE ; Yves HUCHET ; Pascal LACHEVRE ; Laurent LANGELIER ; David LAURENT ; Jean-Pierre LEBOURG ; Aurélien LECACHEUR ; Caroline LECLERCQ ; Jean-Paul LECOQ (jusqu'à son départ à 19h45 examen du dossier n° 25 puis a donné pouvoir à Denis GREVERIE) ; Jean-Pierre LEDUC ; Virginie LADOUCE ; Sandrine LEMOINE ; Yann ADREIT ; Raphaël LESUEUR ; Bruno LOZANO ; Fabienne MALANDAIN ; Jacques MARTIN ; Emilie MASSET ; Denis MERVILLE ; Pierre MICHEL ; Stéphanie MINEZ ; Nathalie NAIL (jusqu'à son départ à 19h45 examen du dossier n° 25) ; Bineta NIANG ; Oumou NIANG-FOUQUET ; Valérie PETIT ; Etienne PLANCHON ; Aurélie REBEILLEAU ; Alain RENAUT ; Olivier ROCHE ; Didier SANSON ; Nicolas SIMON ; Marc-Antoine TETREL ; Florence THIBAudeau-RAINOT ; Philippe TOUILIN ; Seydou TRAORE, **membres titulaires et Bruno BOUTEILLER ; Eric MABIRE ; Ludovic CARPENTIER, membres suppléants.**

Etaient excusés et non représentés :

André CORNOU, Stéphanie DE BAZELAIRE, Solange GAMBART ; Madjid NASSAH.

Etaient absents :

Patrick BUCOURT ; Thibaut CHAIX ; Véronique DUBOIS ; Christian DUVAL ; Wasil ECHCHENNA ; Marine FLEURY ; Anne-Virginie LE COURTOIS ; Hervé LEPLEUR ; Laurent LOGIOU ; Pierre SIRONNEAU ; Sylvain VASSE ; Anne-Marie VIGNAL.

Pouvoirs :

Fabienne DELAFOSSE a donné pouvoir à Pierre MICHEL ; Hady DIENG a donné pouvoir à Laurent LANGELIER ; Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Alban BRUNEAU ; Jean-Luc FORT a donné pouvoir à Patrick BUSSON ; Christelle GUEROUT a donné pouvoir à Jean-Pierre LEBOURG ; Valérie HUON-DEMARE a donné pouvoir à Bruno BOUTEILLER ; Patrick LEFEBVRE a donné pouvoir à Eric MABIRE ; Daniel LEMESLE a donné pouvoir à Jean-Pierre BONNEVILLE ; Gérald MANIABLE a donné pouvoir à Sophie HERVE ; Virginie VANDAELE a donné pouvoir à Jérôme DUBOST ; Martine VIALA a donné pouvoir à Alain FLEURET ; Gaëlle CAETANO a donné pouvoir à Annie CHICOT ; Avelyne CHIROL a donné pouvoir à Ludovic CARPENTIER ; Louisa COUPPEY a donné pouvoir à Régis DEBONS ; Pascal CRAMOISAN a donné pouvoir à Antonin GIMARD ; Jean-Baptiste GASTINNE a donné pouvoir à Florent SAINT-MARTIN ; Annick GUIVARCH a donné pouvoir à Fanny HEUZE ; Dominique PREVOST a donné pouvoir à Bruno LOZANO ; Patrick TEISSERE a donné pouvoir à Florence THIBAudeau-RAINOT ; Danièle VASCHALDE a donné pouvoir à Philippe TOUILIN.

Antonin GIMARD a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20230507

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 - ADOPTION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales ;

VU la délibération 20230439 du 9 novembre 2023 autorisant le passage en nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;

VU le débat d'orientation budgétaire 2024 qui s'est tenu le 9 novembre 2023 ;

Son Bureau réuni le 30 novembre 2023, consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE :

De voter par nature les crédits de budget principal, des budgets annexes « Collecte et recyclage », « ZAE Parc EcoNormandie », « ZAC des Courtines », « ZAC des Jonquilles », « Parc d'activités Jules Durand », « Zone Artisanale de l'Ormerie », « Opérations immobilières » ;

De voter par chapitre les crédits du Budget Principal et de l'ensemble des budgets annexes, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux Budget principal et budgets annexes intitulés « Vue d'ensemble des chapitres votés par nature » figurant dans le document « budget primitif - Exercice 2024 » ;

Pour le budget principal : adoption à la majorité par 97 voix pour, 11 contre et 4 abstentions

Pour le Budget Annexe Assainissement (Collectif et non Collectif) : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

Pour le Budget Annexe Eau Potable : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

Pour le Budget Annexe Eau Zone Industrielle : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

Pour le Budget Annexe Transports Publics : adoption à la majorité par 100 voix pour, 11 contre et 1 ne prend pas part au vote (Philippe TOUILIN)

Pour le Budget Annexe Collecte et Recyclage des déchets : adoption à la majorité par 93 voix pour, 15 contre et 4 abstentions

Pour le Budget Annexe ZAE Parc Eco Normandie : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

le Budget Annexe ZAC des Courtines : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

Pour le Budget Annexe ZAC des Jonquilles : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

Pour le Budget Annexe Parc d'activités Jules Durand : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

Pour le Budget Annexe Zone Artisanale de l'Ormerie : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

Pour le Budget Annexe Opérations Immobilières : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

De voter les subventions de fonctionnement figurant dans l'état annexe intégré dans le document intitulé Budget Primitif – Exercice 2024 : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

D'autoriser le Président ou son représentant à opérer, pour les budgets soumis à la M57, des virements de crédits, de chapitre à chapitre :

- Au sein de la section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, à hauteur de 7,5% ;

- Au sein de la section d'investissement, à hauteur de 7,5 % ;

adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

D'autoriser sur l'exercice 2024, le versement des montants maximums en avances et / ou en subventions d'équilibre du budget principal vers :

Le budget annexe « Les Jonquilles » pour 20 000 € ;

Le budget annexe « Parc d'activités Jules Durand » pour 350 000 € ;

Le budget annexe « Opérations immobilières » pour 1 017 360 € ;

adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

D'autoriser sur l'exercice 2024, le remboursement de l'avance du budget « Parc Econormandie » vers le budget principal pour un montant maximum de 126 800 € : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

D'autoriser sur l'exercice 2024, le remboursement de l'avance du budget « Parc d'activités Jules Durand » vers le budget principal pour un montant maximum de 350 000 € : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

D'autoriser sur l'exercice 2024, le remboursement de l'avance du budget « zone artisanale de l'Ormerie » vers le budget principal pour un montant maximum de 60 000 € : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

D'autoriser la constitution sur l'exercice 2024 des provisions pour dépréciation des actifs circulants des budgets (sur la base de la moyenne des admissions en non-valeur sur les 5 derniers exercices) :

- Budget principal : 26 960 €
- Budget annexe Assainissement : 680 912 €
- Budget annexe Eau Potable : 902 462 €
- Budget annexe Eau Zone Industrielle : 2 288 €
- Budget annexe Transport urbains : 71 €
- Budget annexe Collecte et recyclage : 9 776 €

adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

D'autoriser la constitution sur l'exercice 2024 des provisions pour risques et charges de fonctionnement courant (6815/risque contentieux) des budgets :

- Budget principal : 75 000 €
- Budget annexe Collecte et recyclage : 40 000 €

adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

D'autoriser la reprise des provisions pour dépréciation des actifs circulant des budgets :

- Budget annexe Assainissement : 6 170 109 € (ajustement du niveau des provisions existantes) ;
- Budget annexe Eau Potable : 1 378 536 € (ajustement du niveau des provisions existantes)

adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

De voter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 0% : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

De voter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 0% : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

De voter le taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 8,43 % : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

De voter le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 25,32 % : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

De voter le taux de versement mobilité à 2% pour l'ensemble des 54 communes de la communauté urbaine : adoption à la majorité par 101 voix pour et 11 contre

De prendre communication des annexes légales ;

De prendre communication de la note synthétique du budget primitif 2024 ;

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le **28 DEC. 2023**

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le 28 DEC. 2023

Publié le 28 DEC. 2023

